



DECISION D'ATTRIBUTION N°008/DA/FEICOM/DG DU 16 JUIL 2025

Pour l'acquisition des survêtements et chaussures de sport du personnel du FEICOM.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

25/N° 008/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/WSSS

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE**, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°007/AONO/FEICOM/CIPM/2025 du 15 mai 2025 pour l'acquisition des survêtements et chaussures de sport du personnel du FEICOM.

D E C I D E :

Article 1^{er} : le Groupement M&B CORPORATE/GRACE DIVINE, B.P : TEL 651 09 59 64, est déclaré adjudicataire au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°007/AONO/FEICOM/CIPM/2025 du 15 mai 2025 pour l'acquisition des survêtements et chaussures de sport du personnel du FEICOM, pour un montant de **trente-cinq millions deux mille deux cent soixante (35 002 260) francs CFA TTC** et un délai d'exécution de **soixante (60) jours**, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : Le Responsable dudit groupement est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le

16 JUIL 2025

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.

